

INSCRIPTION / *Registration*

Individuel / *Individual*

ChTriman 226 : Triathlon Longue Distance sur distance ironman - **limité à 200 individuels ou équipes**

Toutes les catégories de Seniors (à partir de 1992) à Vétéran inclus

- | | | | |
|--|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Avec Licence / <i>Licence</i> | jusqu'au 29/02 : 165 € | du 01/03 au 30/07 : 185 € | du 01/08 au 25/08 : 200 € |
| <input type="checkbox"/> Sans Licence / <i>Without Licence</i> | jusqu'au 29/02 : 195 € | du 01/03 au 30/07 : 215 € | du 01/08 au 25/08 : 230 € |

Nom / *Name* : Prénom / *First name* :

Date de naissance / *Birthdate* : Sexe / *Sex* : M F

Adresse / *Address* :

Code Postal / *Zip Code* : Ville / *Town* :

Club : N°Licence Triathlon :

E-mail : Handisport :

Taille de Tee-shirt : XXL XL L M S XS

Assurances annulation : ChTriman 226 = **20 €**

Voir les conditions en page règlement / *conditions on racing rules*

Tous les règlements devront être effectués à l'ordre de la Ligue Nord – Pas de Calais Triathlon. Les dossiers complets sont à envoyer chez : **Brigitte LEGRAND, 1 Chaussée Brunehaut 59161 NAVES**

Payment must be addressed to the Ligue Nord – Pas de Calais Triathlon. Send to : Brigitte LEGRAND, 1 Chaussée Brunehaut 59161 Naves - FRANCE.

Pasta Party :

Compétiteur / Accompagnant(s) jusqu'au 15/08/2012 : **10 €** Indiquer le nombre | | |

Participation

Les concurrents non licenciés à la Fédération Française de Triathlon ou auprès d'une fédération affiliée à l'ITU pourront participer à ces épreuves, en fournissant un certificat médical de non contre indication à la pratique du Triathlon en compétition daté de moins de 1 an, une pièce d'identité et en prenant un Pass-journée en fonction de l'épreuve choisie, le jour de la compétition au secrétariat de la course.

Competitors without a FFTri licence, or a licence from a federation affiliated to the ITU will have to provide an ID Card or a passport, a doctor's certificate proving they are fit for taking part in triathlon competitions, issued after the 25th of August 2011, and to subscribe to a « pass-journée » (a one-day licence) on the day of the race.

Signature

Par la signature de ce bulletin, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et reconnaît s'y soumettre.
By signing this engagement form, the competitor acknowledges the rules of the competition and agrees to them.

INSCRIPTION / *Registration*

Individuel / *Individual*

• Réglementation Générale

Les épreuves de GRAVELINES sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

The races of Gravelines are subject to the current rules of the Fédération Française de Triathlon. The organization is not responsible for any accident or weakness resulting from a bad health condition, or from a competitor failing to abide by the rules of circulation on public roads and the instructions given by the officials. The organization declines all responsibility for lost or stolen property on the site.

Règles principales de la FFTri, applicables sur ces épreuves. *Main rules :*

- ✓ Le port du casque à coque dure (*norme CE*) est obligatoire sur la partie cycliste. *Competitors must wear a hard-top helmet on the cycling part.*
- ✓ Le drafting est interdit sur les 2 épreuves (*aspiration - abri entre 2 concurrents sur la partie cycliste*), *Drafting is forbidden on the cycling part.*
- ✓ La règle du carton noir sera en vigueur sur les 2 épreuves (aire de pénalité de 6 mn), *The rule of the black card will be applied to drafters, resulting in a 6 minutes jail penalty.*
- ✓ L'entraide entre concurrents ou avec des spectateurs est strictement interdite, *It is strictly forbidden for athletes to help each other or benefit from the help of spectators.*
- ✓ Le jet de déchets en dehors des zones prévues à cet effet est passible de sanction. *Throwing garbage out of the zones designed for that purpose will result in sanctions.*

• Epreuves - Elimination et temps Limites

ChTriman 226 : 3,8 km natation – 180 km cyclisme – 42,195 km course à pied

Des temps limites existent sur les 3 disciplines composant le ChTriman 226. Ils sont mis en place pour assurer la sécurité de tous les concurrents ainsi que pour appréhender la bonne gestion de nos amis bénévoles sur les différents parcours. Le concurrent au delà d'une des limites sera mis hors course et ne sera pas autorisé à continuer la course, même sans dossard.

Time limits are here for the safety of our competitors and to make it easier for us to manage our kind volunteers. Competitors who will complete one of the three parts of the race out of these limits will be put off-race and will not be allowed to finish the race, even on his own.

ChTriman 226	Nat : limite à 9h00 soit 2h00 de course. 9 o'clock, after 2 hours race
	Vélo : limite à 16h30 soit 9h30 de course (nat + vélo) 4.30 pm, after 9.30
	C à P: limite à 22h30 soit 15h30 de course 10.30 pm, after 15.30 Pour des raisons de sécurité, le parcours C à P pourra être modifié pour les derniers concurrents

• Annulation / Désistement - Cancellation / Withdrawal

En cas d'annulation de l'épreuve en raison de "forces majeures", avant le 30/05/12, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après le 01/06/12, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.

Pour tous désistements, avant le 30/06/12, avec des raisons médicales motivées (envoi du certificat médical), le concurrent se verra remboursé l'intégralité de son inscription s'il a souscrit à l'assurance correspondante à sa course. Après le 30/06/2012, le concurrent se verra remboursé 50% de son inscription s'il a souscrit à l'assurance correspondante à sa course.

Dans l'éventualité où le concurrent n'aurait pas souscrit à l'assurance correspondant à sa course, il ne pourra prétendre au remboursement même partiel de son engagement.

Should the race be cancelled before the 30th of May 2012, the cost of registration will be fully reimbursed to the competitors. If the race is cancelled after the 1st of June 2012, the organization will keep 50% of the costs of registration, and give back the remaining 50% to the competitors.

If the competitors opt out of the race before the 30th of June 2012, because of an illness or injury (justified by a certificate from a doctor), the competitor will be reimbursed of the full amount of his registration, if he/she has subscribed to the Cancellation Insurance. After the 30th of June 2012, the competitor will get back 50% of these costs, if he/she has subscribed to the Cancellation Insurance.

If the competitor has not subscribed to the Cancellation Insurance for his/her race, no claim for reimbursement can be made.

INSCRIPTION / *Registration*

Individuel / *Individual*

- **Grille de prix - Prize Grid**

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	S/Total	Total
Senior H	600	500	450	400	350	300	250	200	3050	7600
Vétéran H	500	400	350	300	250	200	x	x	2000	
Senior F	600	400	300	200	x	x	x	x	1500	
Vétéran F	500	350	200	x	x	x	x	x	1050	

- **Mesures diverses**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation des épreuves organisées le samedi 25/08 et dimanche 26/08/2012 à Gravelines, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

By entering the race, the competitors authorize the organization, their partners and the media, to use images in which they may appear during their race in Gravelines on the 25th and 26th of August 2012, on all kinds of medium during that day.

According to the French law of the 6th of January 1978 regarding Computing, Information and Freedom, the competitors have to right to access and modify any personal information. If they wish not to receive any proposition from partners of the organization, they can make it known by a letter or an email to the organization stating their name, first name and address.